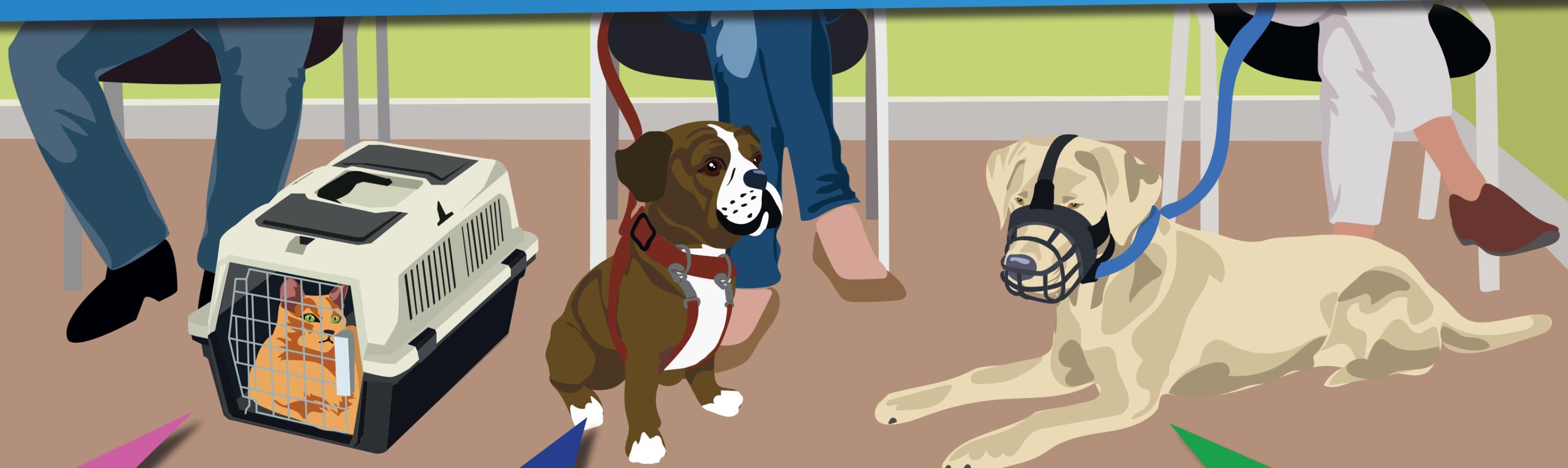


CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pour la sérénité et la sécurité de tous, DANS LA SALLE D'ATTENTE DU VÉTÉRINAIRE...



Les chats
sont maintenus dans
leur **panier fermé.**

Les chiens
sont tenus **en laisse.**

Les chiens susceptibles d'avoir
un comportement indélicat
portent une **muselière.**



APV Association de protection vétérinaire
www.assoprotecvet.fr
assoprotecvet@gmail.com

Rappel réglementaire :

Les chiens de catégories 1 et 2 doivent être maintenus muselés.

En application des articles L211-11 à L211-28 du Code rural et de la pêche maritime.